

Montpellier, le 14 Janvier 2013



à
Monsieur le Préfet de l'Hérault
Préfet de la région Languedoc Roussillon

Monsieur Michel Gaudy
Vice Président du conseil général de l'Hérault
Président du conseil d'administration du SDIS

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président,

Le Tribunal Administratif dans sa séance du 19 décembre 2012, a ordonné la réintégration dans un délai de deux mois, du Colonel Charles CASSAR dans ses fonctions de Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Hérault.

Notre organisation syndicale très respectueuse du droit dans notre pays ne s'élèvera pas contre cette décision de justice qui ordonne la réintégration d'un agent de la fonction publique territoriale.

Cependant, compte tenu des derniers mouvements sociaux et plus particulièrement du rapport catastrophique de l'audit, très peu pris en compte, portant sur les méthodes de management et le mal-être au travail au sein du SDIS 34, nous espérons que cette décision de justice contribuera, à l'apaisement des tensions actuelles vers un renouveau pacificateur.

Aussi Force Ouvrière demande aux autorités de tutelles administratives et opérationnelles, d'appliquer la décision de justice, tout comme nous l'aurions fait pour tout autre agent du SDIS de l'Hérault, et ce, afin que le personnel du SDIS retrouve la sérénité, et l'envie d'aller de l'avant.

Notre centrale syndicale, exclue comme d'autres organisations syndicales de la table des négociations concernant la refonte de la filière au niveau local, condamne par avance les différentes manœuvres conflictuelles qui pourraient être mises en place au plus haut niveau et dont la finalité n'aurait que pour effet d'entacher l'intégrité et l'image du SDIS 34 ainsi que celles de ses agents.

Le Syndicat Force Ouvrière veillera particulièrement à ce que l'intérêt collectif et celui de tous les agents du SDIS soient respectés.

Vous en remerciant par avance, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour le bureau départemental

Jerome Raynal

Secrétaire Départemental

FO SDIS 34

